

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 Février, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Socio-éducative de Priaires, suite à la convocation du 15 Février 2021.

Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 16

Etaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **PÉTORIN** François, **LATROMPETTE** Sophie, **BERTHELOT** Lucie, **TEILLET** Philippe,

Etaient absents non excusés : **GIRARDEAU** Fabrice

Etaient absents et excusés : **CHAT** Cyril, **DUGLEUX** Sébastien (pouvoir donné à **GIRARDEAU** Fabrice, absent non excusé)

Etaient représentés : **GIBAULT** Florent donne pouvoir à **VIAUD** Patrice
MOREAU Cédric donne pouvoir à **BOUCHERY** Marie-Christelle
MENNEGUERRE Jean-Luc donne pouvoir à **TEILLET** Philippe

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée Secrétaire de séance.

En préambule, Madame Laurence LAMY, Directrice des Musées Bernard d'Agesci et du Donjon, Conservateur en chef du patrimoine, Directrice atelier de restauration de peinture et arts graphiques Niort-Agglomération, présente le fonctionnement et le but du Fonds Communautaire du Patrimoine. En fin de présentation, Madame LAMY présente les démarches entreprises sur le dossier du tableau de « Saint-Pierre et Ananie ».

Présentation du Fonds Communautaire du Patrimoine à partir du document PPT (joint en pièce annexe de ce Compte rendu)

Réponse aux questions des élu.e.s

1. Approbation du compte rendu du 20 Novembre 2020 modifié

Le compte rendu modifié du Conseil Municipal du 20 Novembre 2020 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

2. Approbation du compte-rendu du 22 Janvier 2021

Monsieur Philippe TEILLET intervient pour savoir si le mail concernant les remarques formulées par Monsieur Jean-Luc MENNEGUERRE sur la présentation par Monsieur Elmano MARTINS, de l'étude sur l'assainissement Collectif et non collectif, a bien été réceptionné.

Madame Le Maire répond que le mail de Monsieur MENNEGUERRE a bien été reçu, mais que les remarques ne portent pas sur un sujet délibéré, mais sur une présentation. Elle ajoute que par conséquent, aucunes modifications ne seront apportées.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Convention d'identification et de stérilisation de chats errants

Monsieur Pascal WIERZBICKI, Conseiller Municipal, référent sécurité, expose au Conseil Municipal que des colonies de chats sont de plus en plus présentes sur la Commune de val-du-Mignon, notamment sur les lieux-dits d'Olbreuse et le Plénisseau, et, que des appels d'administrés pour le signalement de ces chats sont fréquemment reçus.

Il informe le Conseil Municipal qu'après consultation auprès de l'Association des Maires et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations, le trappage des chats peut être effectué par un agent communal sans agrément de piéteur.

Monsieur pascal WIERZBICKI précise qu'un arrêté municipal sera pris pour chaque capture de chats afin d'informer la population.

Il présente au Conseil Municipal, l'association « Pas de chat sans toit », qui peut apporter son aide à la régulation de ces chats, par un conventionnement d'identification et de stérilisation de chats errants.

Monsieur pascal WIERZBICKI, précise que la convention d'identification et de stérilisation de chats errants proposée par l'association « Pas de chat sans toi » prévoit :

- La prise en charge des frais de stérilisation par l'association

Et, la commune s'engage :

- A trapper les chats errants lors de campagnes diffusées par arrêté Municipal,
- De rechercher une éventuelle identification et de rendre aux propriétaires les chats identifiés,
- D'amener les chats non-identifiés chez le vétérinaire désigné par l'Association,
- A prendre en charge à ses frais l'identification des chats cités ci-dessus et les mettre au nom de la Commune lors de la stérilisation, dans la limite de 300 € maximum par an,
- De relâcher ces chats sur les lieux de capture,
- De diffuser les affiches de la campagne de stérilisation sur les différents supports de la Commune,
- D'aider l'Association à trouver des adoptants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'identification et de stérilisation de chats errants avec l'association « Pas de chat sans toit »
- De s'engager à voter la somme de 300 € à l'article 6226 du budget principal 2021 de la Commune.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

4. Contrat de dératisation – SARL Laboratoire SUBLIMM 79

Madame Le Maire, expose au Conseil Municipal que le contrat de dératisation pour la détection, régulation et prévention des nuisibles dans le restaurant scolaire et la salle des fêtes de Usseau, conclu au nom de la Commune d'Usseau avec le Laboratoire SUBLIMM 79 arrive à échéance au 28 Février 2021.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il faut profiter de cette échéance pour modifier l'entité du contrat au nom de la Commune de VAL-DU-MIGNON, et, qu'une modification de la législation oblige la Commune à réactualiser les conditions du contrat (6 passages minimum par an au lieu de 4).

Le coût de la prestation est de 429 € HT par an, soit 514,80 € TTC par an.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat proposé par le laboratoire SUBLIMM 79
- De s'engager à voter les crédits nécessaires au budget principal 2021 de la Commune.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

5. Révision des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire au 1^{er} Septembre 2021

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que les membres de la Commission Finances se sont réunis, afin de travailler sur la révision des tarifs des services périscolaires (restauration scolaires et accueil périscolaires).

Il expose les tarifs comme suit :

Restauration scolaire :

Le coût de revient d'un repas pour la Commune (achat des denrées, salaire du cuisinier, fluides, ...) s'élève à 4,02 euros pour l'année 2019. Le tarif facturé aux parents est un tarif subventionné par le budget de la Commune.

TARIFS	Tarifs appliqués depuis le 1 ^{er} septembre 2019	Tarifs au 1er septembre 2021
Enfants de Val-du-Mignon	2.50 €	2.60 €
Enfants hors commune	4.05 €	4.15 €
Personnel et assistant de vie scolaire	4.65 €	4.75 €
Enseignants et personne extérieure	5.75 €	5.85 €

La Commune prend à sa charge la participation aux frais de fonctionnement, uniquement pour les familles domiciliées sur le territoire communal, le personnel communal et le personnel assistant de vie scolaire.

Accueil périscolaire :

Régime social	Année scolaire	Moins De 15 min	Plus de 15 min	Famille nombreuse*	Au-delà de 18h30 Par ¼h supplémentaire**	Pénalité pour dépassement horaire***
Régime sécurité sociale	2019/2020	1.30 €	2.00 €	1.30 €	2.10 €	10 €
Régimes spéciaux	2019/2020	1.40 €	2.10 €	1.40 €	2.20 €	10 €
Régime sécurité sociale	Au 1 ^{er} Septembre 2021	1.35 €	2.05 €	1.35 €	2.15 €	10 €
Régimes spéciaux	Au 1 ^{er} Septembre 2021	1.45 €	2.15 €	1.45 €	2.25 €	10 €

- * famille nombreuse = 3 enfants à charge et scolarisés à l'école d'Usseau
- ** (en cas de force majeure)
- *** (au-delà de 18h30) à partir du 2ème retard par période (de vacances à vacances)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la révision des tarifs des services périscolaires présentés

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Révision et harmonisation des tarifs des concessions des cimetières de la Commune de VAL-DU-MIGNON

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que les membres de la commission finances proposent une harmonisation des tarifs des cimetières, pour une application au 1^{er} Mars 2021, comme suit :

	Usseau	Priaires	Thorigny sur le Mignon
Tarifs pratiqués actuellement			
Concession Terrain	50 ans = 53 € / m ² 30 ans = 33 € / m ²	Perpétuelle = 16 € / m ²	Perpétuelle = 35 € les 2m ²
Cavurne Columbarium	15 ans = 311 € / cavurne 30 ans = 495 € / cavurne	15 ans = 250 € / cavurne 30 ans = 400 € / cavurne	Perpétuelle = 70 € / cavurne
A compter du 1^{er} Mars 2021			
Concession Terrain	30 ans = 30 € / m ² 50 ans = 40 € / m ²		
Cavurne Columbarium	30 ans = 400 € / cavurne		
Support de mémoires (Jardin du souvenir)	15 ans = 60 € (plaque d'identification incluse. Gravure à la charge du concessionnaire) Renouvellement de concession : 15 ans = 30 €		

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la révision des tarifs des services périscolaires présentés

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

7. Révision des tarifs de réservation des salles de Usseau et Priaires

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que les membres de la commission finances proposent de ne pas apporter de modifications aux tarifs de réservation des salles de Usseau et Priaires. Il ajoute qu'il ne sera plus demandé de chèque de caution lors des demandes de réservation.

Les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} mars 2021, comme suit :

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 ^{er} Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 ^{er} Oct. au 30 Avril)
PRIAIRES Possibilité musique	Grande salle avec cuisine Maximum 60 pers.	90 €	120 €
USSEAU Possibilité musique	Salle Angélique Maximum 45 pers.	90 €	120 €
	Salle Parisette Maximum 160 pers.	235 €	295 €
HABITANTS HORS COMMUNE			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 ^{er} Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 ^{er} Oct. au 30 Avril)
PRIAIRES Possibilité musique	Grande salle avec cuisine Maximum 60 pers.	140 €	170 €
USSEAU Possibilité musique	Salle Angélique Maximum 45 pers.	140 €	170 €
	Salle Parisette Maximum 160 pers.	305 €	365 €
PERSONNEL COMMUNAL			
½ Tarif (Habitant de la Commune) une fois / an			
ASSOCIATIONS LOI 1901 (Manifestations à but lucratif)			
35 €			

- Vaisselle incluse dans la location
- Ménage non effectué : 80 €
- Réservation de jours supplémentaires : 40 € / jour
- Prêt de salle gratuit pour des obsèques et pour les associations (ateliers, réunions, AG, manifestations à but non lucratif)
- Tarifs applicables aux habitants du territoire de la Commune de VAL-DU-MIGNON et aux élus forains du Conseil Municipal élu.

Conditions de location :

Signature de la convention et attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur payeur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de réservation présentés et applicables au 1^{er} Mars 2021.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

8. Révision des tarifs de réservation du gîte « Ferme Giraud »

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que les membres de la commission finances proposent une révision des tarifs de réservation du gîte « ferme Giraud », pour une application au 1^{er} Mars 2021, comme suit :

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 ^{er} Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 ^{er} Oct. au 30 Avril)
THORIGNY SUR LE MIGNON PAS DE MUSIQUE	Grande salle avec cuisine et wc Maximum 80 pers.	150 €	190 €
	Petite salle avec cuisine et wc Maximum 19 pers.	60 €	80 €
	<u>Dortoirs</u> (Salle petit déjeuner, cuisine et sanitaires inclus) Maximum 29 pers. <i>Forfait minimum facturé de 70 €</i>	8 € par nuit et par personne	10 € par nuit et par personne
HABITANTS HORS COMMUNE			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 ^{er} Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 ^{er} Oct. au 30 Avril)
THORIGNY SUR LE MIGNON PAS DE MUSIQUE	Grande salle avec cuisine et wc Maximum 80 pers.	270 €	310 €
	Petite salle avec cuisine et wc Maximum 19 pers.	100 €	120 €
	<u>Dortoirs</u> (Salle petit déjeuner, cuisine et sanitaires inclus) Maximum 29 pers. <i>Forfait minimum facturé de 70 €</i>	15 € par nuit et par personne	18 € par nuit et par personne
TARIFS GROUPE du Lundi au Vendredi (Minimum 10 pers.)			
<u>Gîte complet</u> Maximum 29 pers.		270 €	310 €
<u>Dortoirs</u>		10 € par nuit et par personne	
PERSONNEL COMMUNAL			
½ Tarif (Habitant de la Commune) une fois / an (sauf dortoirs)			
ASSOCIATIONS LOI 1901 (Manifestations à but lucratif)			
35 €			

- Vaisselle incluse dans la location
- Ménage non effectué (salles) : 80 €
- Ménage non effectué dans les dortoirs : 25 € / dortoir utilisé
- Prêt de salle gratuit pour des obsèques et pour les associations (ateliers, réunions, AG, manifestations à but non lucratif)
- Tarifs applicables aux habitants du territoire de la Commune de VAL-DU-MIGNON et aux élus forains du Conseil Municipal élu.

Conditions de location :

Signature de la convention et attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur payeur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de réservation présentés et applicables au 1^{er} Mars 2021.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Monsieur Patrice VIAUD informe que le toit de l'ex boulangerie s'affaisse de plus en plus, et qu'il devient urgent de débiter les travaux de réfection prévus.
- 2) Madame Le Maire annonce que la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) aura lieu le Lundi 22 Mars 2021 à 14h30 à la Mairie d'Usseau.
- 3) Madame Le Maire informe que la réunion de la Commission Finances prévue mardi 23 Février 2021 à 18h est annulée et sera reportée à une date ultérieure non fixée pour le moment.
- 4) Madame Le Maire annonce qu'une réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) est prévue le 1^{er} Mars 2021 à 18h.
- 5) Madame Christine AUDÉ propose que la réunion du Conseil Municipal des Enfants soit évoquée lors du prochain Conseil d'Ecole prévu le 23 Mars 2021 à 18h.
- 6) Monsieur Jean-Marie BERTAU informe que le four présent dans le local de l'ex boulangerie a été retiré.
- 7) Madame Myriam LIXON annonce que le nouveau four de la cantine a été installé.
- 8) Madame Le Maire informe que des parents se sont plaints du froid ressenti par leurs enfants lors du repas dans la salle Parisette d'Usseau. Elle ajoute que Monsieur Pascal WIERZBICKI va effectuer des relevés de température durant le week-end du 20 et 21 Février 2021.
- 9) Madame Le Maire fait part que lors d'une rencontre, Monsieur Michel BUNTZ (CRET) a évoqué qu'il serait prêt à intervenir lors d'une réunion de conseil Municipal des enfants, pour exposer le projet « pollinisateurs ».
- 10) Monsieur Jean-Marie BERTAU informe qu'il a rencontré Monsieur CHAIGNEAU pour l'achat du terrain relatif au projet de l'école, ce-jour.
- 11) Madame Le Maire informe que les vaccinations « n'avancent pas ». Elle ajoute qu'un courrier cosigné par plusieurs Maire a été transmis au Préfet.

TOUR DE TABLE

Monsieur François PÉTORIN informe qu'il est désagréable de recevoir des retours (comportant des insultes) sur un Conseil Municipal le lendemain par mail, plutôt qu'une prise de parole le soir même de la réunion.

Madame Christine AUDÉ indique qu'elle regrette l'absence de Monsieur Sébastien DUGLEUX lors de la réunion de Conseil Municipal du 22 Janvier 2021, ainsi que sa présence ce-jour. Elle ajoute qu'il aurait été constructif et intéressant de connaître son point de vue, voire l'apport d'informations concernant la présentation de l'étude d'Assainissement collectif et non collectif.

Monsieur Philippe TEILLET réagit en indiquant qu'il se positionne sur le sujet de l'assainissement, par rapport aux informations qu'il possède (note technique de 2013).

Monsieur Pascal WIERZBICKI annonce le décès de Monsieur Paul LAMIARD (ancien combattant) et l'hospitalisation de Monsieur Marcel LAPSZYNSKI.

Présentation du projet « Sauvons les pollinisateurs » par Monsieur Michel BUNTZ le vendredi 19 Mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 mn.

Prochaine réunion : Vendredi 19 Mars 2021 à 20h à la salle Socio-éducative de Priaires.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 23 Février 2021

La Secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

